

CHARTRE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE D'EMZ PARTNERS

Présent depuis 1999 sur le marché français de l'investissement non coté, EMZ a graduellement construit un positionnement unique parmi les différents acteurs du marché en reconnaissant les entrepreneurs et les équipes dirigeantes comme les acteurs essentiels de la création de valeur.

En effet, EMZ s'engage dans des opérations qui permettent à ces dirigeants, cadres, actionnaires familiaux ou fondateurs, de devenir ou de rester les actionnaires de référence de leur entreprise. EMZ participe ainsi à la création de structures d'actionnariat stables et durables associant les acteurs de l'entreprise dans le long terme.

Le partenariat durable et équilibré avec les équipes dirigeantes constitue donc le cœur de la politique ESG d'EMZ. En parallèle, EMZ a pris un certain nombre d'initiatives au cours des dernières années pour affirmer la place de l'ESG dans sa politique d'investissement et dans la gestion même de la société. EMZ a notamment adhéré aux Principes de l'Investissement Responsable en 2016 et s'engage ainsi à respecter les critères d'investissement durables et responsables portés par les institutions gouvernementales et organisations inter-gouvernementales.

UNE SOCIETE DE GESTION ENGAGEE ET RESPONSABLE

EMZ intègre les sujets ESG au quotidien, aussi bien en sa qualité d'employeur, au niveau de la Société de Gestion, qu'en sa qualité d'investisseur :

- équipe ESG dédiée, comprenant le Directeur Général, le Secrétaire Général et la Directrice ESG ;
- société de gestion : sensibilisation et formation des membres de l'équipe aux enjeux ESG, respect du Code de déontologie, recyclage des déchets, recours privilégié aux prestataires engagés en matière d'ESG, soutien de projets de mécénat portés par des entreprises en portefeuille et ayant trait aux thématiques sociétales et culturelles (via le Comité Dons et Mécénat créé en 2018) ;
- investissement : prise en compte des critères ESG tout au long du cycle d'investissement, et sensibilisation active des dirigeants des participations à ces enjeux ESG en privilégiant toujours la concertation et le consensus ; communication auprès des investisseurs sur les pratiques et les performances ESG des participations en les intégrant de façon systématique dans les rapports annuels.

EMZ communique chaque année auprès de ses investisseurs sur les performances ESG de son portefeuille et le respect des normes de finance durable à travers les rapports suivants :

- rapport ESG annuel de la Société de Gestion;
- rapport annuel de chaque fonds sous gestion, conformément à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 (« règlement SFDR »), aux articles 5 et 6 du règlement (UE) 2020/852 (« règlement Taxonomie ») et à l'article 29 de la Loi Energie-Climat (et tel que détaillé à l'Article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier);
- rapport périodique de la Société de Gestion, conformément aux articles 4 et 10 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et à l'article 29 de la Loi Energie-Climat (et tel que détaillé à l'Article D. 533-16-1 du Code monétaire et financier) ;
- reporting annuel UNPRI.

MISE EN ŒUVRE AU LONG DU CYCLE D'INVESTISSEMENT

Aujourd'hui la démarche ESG d'EMZ est mise en œuvre concrètement tout au long du cycle d'investissement dès la phase de sélection des investissements.

Depuis 2017, l'analyse du profil ESG des sociétés s'appuie sur des outils spécifiques développés en collaboration avec des prestataires externes spécialistes des questions environnementales et sociales . Ces outils, qui suivent la grille d'analyse EMZ détaillée ci-après, permettent notamment d'évaluer le risque ESG relatif à une société avant l'investissement. Elle se poursuit durant la phase de suivi des investissements effectivement réalisés et influence également sur les modalités de désinvestissement. La grille d'analyse élaborée conjointement avec les cabinets-conseils intègre les dimensions suivantes :

- gouvernance : EMZ encourage la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance, telles que la diversité, la transparence, l'indépendance des membres des organes de direction ainsi que la diffusion la plus large possible de systèmes d'intéressement en actions ;
- social : les pratiques sociales de l'entreprise (prise en compte des risques sociaux, gestion des ressources humaines, diversité, santé et sécurité, dialogue et climat social, reporting) ;

- environnement : les pratiques environnementales de l'entreprise (prise en compte des risques environnementaux, système de management environnemental, énergie et émissions de gaz à effet de serre, sols, eaux, déchets et biodiversité, reporting) ;
- sociétal : les risques relatifs aux parties prenantes externes (suivi des fournisseurs et sous-traitants, démarche de qualité, risques ou bénéfiques des produits et services).

Cette grille d'analyse est systématiquement utilisée lors de la sélection des investissements, puis tout au long de la vie de la transaction, afin de suivre et d'encourager la démarche ESG dans chacune des sociétés en portefeuille.

Pré-investissement : phase de sélection et d'analyse

La prise en compte des sujets ESG en phase d'investissement est en premier lieu guidée par la politique d'exclusion d'EMZ, qui exclut 5 secteurs d'activité du périmètre d'investissements potentiels :

- la fabrication ou le commerce de tabac ou de boissons alcoolisées distillées et produits liés ;
 - la fabrication et le commerce d'armes ou de munitions ;
 - les casinos et les activités équivalentes ;
 - la recherche, développement ou applications techniques relatives à des programmes ou solutions portant sur des jeux d'argent sur Internet, des casinos en ligne, ou la pornographie ;
 - la spéculation alimentaire ;
- par ailleurs, la politique d'exclusion stipule qu'en cas de financement d'applications techniques relatives au clonage humain, à des fins de recherche ou thérapeutiques, ou aux OGM, la Société de Gestion assurera un contrôle approprié des problématiques juridiques, réglementaires et éthiques.

L'analyse des risques et opportunités en phase de pré investissement s'appuie sur la grille d'analyse ESG et les outils développés avec les cabinets externes qui représentent une aide à la décision clé pour l'équipe d'investissement. La grille d'analyse permet de déterminer le profil ESG de la société analysée à travers 26 critères relatifs aux sujets de gouvernance, de ressources humaines, d'environnement et de parties prenantes externes (clients, fournisseurs, société civile).

Le comité d'investissement s'appuie systématiquement sur les travaux ESG réalisés en amont de sa prise de décision. Toutes les décisions sont prises conjointement, en équipe. Le processus d'investissement est donc vertueux et transparent.

En cas de nécessité, selon le profil de l'entreprise étudiée, une étude environnementale spécifique peut être diligentée pour apprécier la situation de l'entreprise au regard de ces sujets.

Monitoring en cours d'investissement

Une clause ESG est intégrée, dès la conclusion de l'opération, dans le pacte d'actionnaire signé par les parties lors de l'investissement.

Celle-ci affirme pour EMZ et l'entreprise l'importance des enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de bonne gouvernance. Elle invite l'entreprise à s'engager dans une démarche de progrès continu vis-à-vis de ces enjeux.

Durant la phase de détention de la participation en portefeuille, le suivi des performances ESG est réalisé à travers :

- La participation systématique d'EMZ aux conseils de surveillance des sociétés en portefeuille : cette position lui permet d'encourager la mise en place de bonnes pratiques notamment sur les sujets d'indépendance, de diversité, et de transparence des organes de management ;
- La transmission d'un questionnaire ESG annuel à l'ensemble des entreprises du portefeuille : ce questionnaire permet de recueillir des informations nécessaires au respect de nos obligations réglementaires, à la production des rapports annuels des fonds et de la société de gestion, mais également au suivi des performances et de la maturité ESG des participations dans une optique de dialogue, d'accompagnement et le cas échéant de mise en place d'objectifs ESG..

Ce questionnaire offre une vision fine de l'intégration de l'ESG au sein des sociétés du portefeuille et permet ainsi d'évaluer la performance ESG de chacune d'entre elles et de suivre leur évolution au cours du temps. La quantification de l'exposition des sociétés aux risques climat et l'estimation de leur empreinte carbone sont également réalisées, en conformité avec l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Ces questionnaires sont ensuite analysés et synthétisés afin de présenter la performance de chacune des sociétés sur les différents volets de l'ESG. Le rapport ESG, publié annuellement par EMZ, présente le résultat global de cette analyse.

Cession

Lors de la cession, EMZ peut recommander à la société de réaliser un audit ESG externe afin de l'utiliser lors de la vente. Dans certains cas, un questionnaire ESG de cession est rempli par EMZ.